

Paris, le 26 août 1941

22, RUE FOURCROY

TEL. CARNOT 49-39

Monsieur le Bâtonnier

Le 25 juillet dernier
j'ai eu l'honneur de vous
adresser la déclaration prévue par
le décret du 10 du même mois
et vous en avez bien voulu m'en
accuser réception.

Je crois devoir aujourd'hui
compléter cette déclaration par la
notice que je vous adresse ci-joint,
je vous en suis reconnaissant de l'
y annexer.

Je vous prie, Monsieur le
Bâtonnier, d'agréer l'assurance
de mes sentiments respectueux.

Paul Rivière
Avocat à la Cour

M. Dandanne

N O T I C E

Concernant Me Gaston C R E M I E U X

Avocat à la Cour d'Appel

Le Décret du 16 Juillet 1941 prévoit en son article 1er, dernier alinéa, que pourront être maintenus au Tableau, même si leur nombre dépasse la proportion fixée au paragraphe 1er, ceux des Avocats inscrits au tableau ou au stage avant la publication de ce Décret, qui, sans figurer parmi les Anciens Combattants ou victimes de la guerre, seront, à la demande du Conseil de l'Ordre, après avis de la Cour d'Appel, et sur la proposition du Commissaire Général aux questions juives, désignés par arrêté du Garde des Sceaux en raison du caractère éminent de leur mérite professionnel.

Bien qu'il puisse paraître présomptueux de prétendre bénéficier d'une exception formulée en ces termes, et qu'il soit délicat d'exposer soi-même les raisons pour lesquelles on se juge fondé à le faire, je crois devoir soumettre à Monsieur le Bâtonnier et au Conseil de l'Ordre divers motifs susceptibles de justifier mon maintien au Tableau, que je demande.

Actuellement âgé de 50 ans j'ai été admis au Stage le 18 Novembre 1913, c'est à dire il y a 28 ans. En fait ce stage a été suspendu pour me permettre d'accomplir mon service militaire, prolongé par l'état de guerre, mais, ayant été le 7 Septembre 1917 réformé n°2 pour maladie aggravée (et en fait contractée) au service, alors que j'étais Sergent au 112^e Régiment d'Infanterie, après un an passé à me soigner j'ai, dès la rentrée de 1918, commencé à exercer effectivement ma profession d'Avocat à la Cour, ce que j'ai continué à faire sans interruption jusqu'à ce jour.

Petit-fils et fils d'Avocat, ayant été élevé dans le respect des règles et des traditions de l'Ordre, je me suis efforcé de ne pas y déroger, comme aussi de demeurer en tous points digne du nom que j'ai l'honneur de porter. Je crois

pouvoir me flatter d'y être parvenu et d'avoir gagné l'estime de mes Confrères et des magistrats devant lesquels je me suis présenté, comme la confiance des personnes qui m'ont chargé du soin de leurs intérêts.

Après quatre ans 1/2 de concours à l'Assistance Judiciaire et vingt trois ans d'exercice effectif de la profession j'ai la satisfaction de n'avoir jamais eu de différend avec un confrère ou un client et de n'avoir suscité aucune observation quelconque.

De 1918 à 1933 j'ai collaboré avec mon père, Me Albert CREMIEUX décédé le 11 mai 1940, après 52 ans de Palais, Officier de la Légion d'Honneur, et j'ai acquis auprès de lui les connaissances et l'expérience qui m'ont permis d'édifier puis d'asseoir ma situation par un labeur persévérant.

En outre des vingt-trois années pendant lesquelles j'ai sans arrêt travaillé à bien remplir mon rôle d'Avocat en apportant à la préparation de mes affaires le maximum de soins et d'efforts j'ai occasionnellement exercé mon activité à des tâches d'ordre également juridique.

C'est ainsi qu'en 1918 et 1919 j'ai assuré la rubrique de la Législation et de la Jurisprudence à la Revue "L'Economiste Parlementaire". En 1922 j'ai collaboré avec mon père dans l'étude qui lui avait été demandée par le Ministère de l'Agriculture, dont il était l'Avocat, du projet de loi alors à l'étude, sur le Bien de Famille. De 1923 à 1926, ayant été désigné comme Rapporteur à la Commission des Marchés de l'Exposition des Arts Décoratifs et Industriels Modernes, présidée par M. TIRMAN, Conseiller d'Etat, j'ai été chargé à ce titre de nombreux rapports sur les questions soumises à cette commission. Il m'a été confié aussi, à titre gracieux, l'étude et la direction de plusieurs litiges judiciaires concernant l'Exposition. Les services que j'ai essayé de rendre m'ont valu d'être alors proposé pour la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur par M. le Commissaire Général et ma candidature n'a été ensuite écartée qu'en raison de mon trop jeune âge. En 1930, nommé Chargé de Mission au Cabinet du Ministre de l'Agriculture (auquel j'avais déjà

appartenu précédemment) je me suis consacré à des questions législatives intéressant ce Département.

Trop âgé pour être mobilisé lors de la guerre actuelle j'ai formé dès le mois de Septembre 1939 une demande de nomination comme Défenseur devant les Tribunaux Militaires aux Armées mais, malgré mon insistance, cette demande n'a pas été accueillie en raison du nombre trop restreint d'Officiers de ce cadre. J'ai donc continué à exercer de mon mieux ma profession et je n'ai quitté Paris au moins de Juin 1940 que lorsque les audiences ont été interrompues. Bien que Juif et malgré les risques que cette qualité pouvait comporter en zone occupée j'ai cru de mon devoir de revenir dès que M. le Bâtonnier a émis le désir de voir rentrer à Paris ses confrères et, depuis le 31 Juillet 1940, j'ai repris ma robe. Je souhaite que mes fils puissent m'y envelopper un jour comme j'ai fait pour le mien.

Paul Bernier

M^r Crémieux Gaston

a cessé de figurer au Tableau
par application de l'arrêt de
la Cour de Paris en date du
12 Février 1942.